## Procès-verbal de la séance du



# Comité Syndical du 10 avril 2015

L'an deux mille quinze, le dix avril, les membres du Comité Syndical du SIAS de la Rive Droite se sont réunis dans la salle de réunion du CIAS sur la convocation qui leur a été adressée le 2 avril 2015 par le Président, conformément au Code Général Des Collectivités Territoriales.

Présents	HOSCHAR Jacky, LAPOIRIE Catherine, HOZÉ Michel, LALLIER Solange, DEKHAR Nadia
Absents excusés	BESOZZI Daniel procuration à HOZÉ Michel
Absents non excusés	

La séance est ouverte à 8h00 sous la présidence de Monsieur Jacky HOSCHAR, Président, qui constate que le quorum est atteint.

Mr le Président donne lecture de l'ordre du jour, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales :

## ORDRE DU JOUR

- 1. Comte de gestion 2014
- 2. Compte administratif 2014
- 3. Affectation du résultat 2014
- 4. Budget primitif 2015
- 5. Trésor public : convention de recouvrement des produits locaux
- 6. Le Vivaneau : avenants lot 06 et 09

### **POINT 1: COMPTE DE GESTION 2014**

DCS N°01/2015

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014;

Le Comité Syndical déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **POINT 2 : COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

DCS N°02/2015

Mme LAPOIRIE Catherine, vice-présidente, est désigné à l'unanimité Présidente de séance pour le point présent.

Le Comité Syndical, délibérant sur le compte administratif 2014, dressé par Mr HOSCHAR Jacky, après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré, à l'unanimité :

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- ➤ Vote et arrête le compte administratif de l'exercice 2014.

- Après avoir entendu et approuvé, ce jour, le compte administratif de l'exercice 2014,
- Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,
- Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 173 248,26 €,

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + si excédent ou – si déficit	+ 86 356,07
B) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+ 86 892,19
(Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + si excédent ou – si déficit)	
C) RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	+ 173 248,26
D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	
Déficit (besoin de financement)	0
Excédent (excédent de financement)	+ 201 814,70
E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT	
Besoin de financement	- 75 875,05
Excédent de financement	
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D+E	0

DECISION D'AFFECTATION	
1 - AFFECTATION EN RESERVE R 1068 en investissement	0
(au minimum couverture du besoin de financement F)	
2 – REPORT DE FONCTIONNEMENT R002	+ 173 248,26
(résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)	

## **POINT 4: BUDGET PRIMITIF 2015**

DCS N°04/2015

Le Comité Syndical vote à l'unanimité le budget primitif présenté par le Président et s'élevant à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 957 500 € Recettes: 957 500 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 729 500 € Recettes: 729 500 €

#### **POINT 5 : TRÉSOR PUBLIC**

DCS N°05/2015

#### Convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux :

Le Président expose aux membres du Comité Syndical avoir reçu une demande, de M. VILLIBORD, Trésorier de VIGY, d'effectuer une convention portant sur la chaîne du recouvrement : l'objectif est l'optimisation de cette chaîne qui repose en grande partie sur le renforcement du partenariat ordonnateur-comptable dans ce domaine.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

> D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette convention

POINT 6 : LE VIVANEAU DCS N°06/2015

## AVENANTS:

## **Lot 06 : Menuiseries extérieures bois/alu – Entreprise BONECHER**

#### Avenant N°1

Les membres de l'assemblée prennent connaissance de la proposition d'avenant de l'entreprise. Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité:

- Accepte la demande d'avenant N°1 établit pour l'entreprise BONECHER pour un montant de <u>-648,12</u> <u>€ TTC</u>, ce qui porte le montant du marché à 52 151,88 € TTC
- Autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce point.

# **Lot 09 : Menuiseries intérieures bois – Entreprise BONECHER**

Avenant N°1

Les membres de l'assemblée prennent connaissance de la proposition d'avenant de l'entreprise. Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité:

- Accepte la demande d'avenant N°1 établit pour l'entreprise BONECHER pour un montant de 10.628,87 € TTC, ce qui porte le montant du marché à 80 228,87 € TTC
- ➤ **Autorise** le Président à signer tous documents relatifs à ce point.

La séance est levée à 8h30

Le Président,

**Jacky HOSCHAR** 

### Affichage fait le 10 avril 2015

#### Approbation du PROCÈS VERBAL de la séance du Comité Syndical du 10 avril 2015

<u> </u>		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
NOM Prénom	Présence	Procuration à	Signature
HOSCHAR Jacky	⊠Présent□ Absent □ Absence excusée		
LAPOIRIE Catherine	⊠Présent□ Absent □ Absence excusée		
HOZÉ Michel	⊠Présent□ Absent □ Absence excusée		
LALLIER Solange	⊠Présent□ Absent □ Absence excusée		
DEKHAR Nadia	⊠Présent□ Absent □ Absence excusée		
BESOZZI Daniel	□ Présent □ Absent ☑ Absence excusée	HOZÉ Michel	